



OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ DE L'ALIMENTATION (Oqali)

IMPACT DES CHARTES D'ENGAGEMENTS VOLONTAIRES DE PROGRÈS NUTRITIONNEL

Observatoire
de la qualité
de l'alimentation



1 23456 390128
Edition 2010

**OBSERVATOIRE DE LA
QUALITÉ DE
L'ALIMENTATION
(Oqali)**

**IMPACT DES CHARTES
D'ENGAGEMENTS
VOLONTAIRES DE
PROGRÈS NUTRITIONNEL**

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	9
2. MÉTHODOLOGIE	11
2.1 Données mobilisées	11
2.2 Chartes et engagements suivis	12
2.2.1 Chartes suivies	12
2.2.2 Engagements suivis.....	12
2.3 Calcul de la part de marché des produits impactés.....	13
2.4 Estimation des volumes de nutriments mis sur le marché.....	13
3. RÉSULTATS ET DISCUSSION	16
3.1 Part de marché des produits impactés.....	16
3.1.1 Résultats	16
3.1.2 Discussion	17
3.2 Impact sur les volumes de nutriments mis sur le marché	18
3.2.1 Résultats	18
3.2.2 Discussion	24
4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	25

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma de synthèse de la méthode appliquée.....	15
Figure 2 : Contribution des différents types de chartes à la réduction des volumes de sucres mis sur le marché	20
Figure 3 : Contribution des différents types de chartes à la réduction des volumes de lipides mis sur le marché	21
Figure 4 : Contribution des différents types de chartes à la réduction des volumes de sodium mis sur le marché	21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sources des données mobilisées	11
Tableau 2 : Chartes prises en compte dans l'étude.....	12
Tableau 3 : Parts de marché par secteur des produits impactés par des engagements sur les teneurs en sucres.....	16
Tableau 4 : Parts de marché par secteur des produits impactés par des engagements sur les teneurs en lipides	16
Tableau 5 : Parts de marché par secteur des produits impactés par des engagements sur les teneurs en AGS.....	16
Tableau 6 : Parts de marché par secteur des produits impactés par des engagements sur les teneurs en sodium.....	17
Tableau 7 : Impacts des chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel sur les volumes de nutriments mis sur le marché.....	19

LISTE DES SIGLES

Adepale : Association Des Entreprises de Produits ALimentaires Elaborés

AGS : Acides gras saturés

BRSA : boissons rafraîchissantes sans alcool

FIAC : Fédération des industries d'aliments conservés

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

IAA : Industries agro-alimentaires

PNNS : Programme National Nutrition Santé

RHF : Restauration Hors Foyer

SU-VI-MAX : Supplémentation en Vitamines et Minéraux anti-oxydants

SYNTHÈSE

Entre janvier 2008 et juillet 2010, 19 chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel ont été signées. L'objectif de cette étude est de quantifier la part de marché des produits reformulés via les engagements des chartes ainsi que l'impact des chartes sur les volumes de nutriments mis sur le marché.

Les 15 chartes suivies dans cette étude sont les chartes individuelles des industriels et distributeurs (hors acteurs de la RHF) et les chartes collectives signées par les interprofessions. Les engagements pour lesquels l'impact a été estimé sont ceux dont la réalisation est postérieure à 2005 (les efforts antérieurs n'ont pas été comptabilisés) et sont de deux types :

- les engagements de reformulation des produits existants ;
- les engagements portant sur la structure du marché, c'est-à-dire l'augmentation de la part de marché de produits de meilleure qualité nutritionnelle, en substitution de produits pour lesquels une consommation modérée est préconisée.

La base de données Oqali étant renseignée principalement pour les nutriments du groupe 2, seuls les engagements portant sur ces nutriments ont été considérés.

Pour la plupart des secteurs, les produits impactés par un engagement de reformulation représentent entre 1% et 15% des parts de marché. La part de marché des produits impactés par une charte collective n'est pas notablement plus élevée que celle des secteurs concernés par une ou plusieurs chartes individuelles. Ceci s'explique par le fait que pour les 2 chartes collectives prises en compte, seule une partie des produits du secteur est reformulée.

Il est important de souligner qu'une faible part de marché de produits améliorés au sein d'un secteur peut masquer une amélioration très nette de la composition nutritionnelle d'une famille particulière de ce secteur.

On note une part de marché plus élevée (>10%) de produits impactés par les chartes pour les engagements concernant :

- les teneurs en sucres des boissons rafraîchissantes sans alcool et des jus de fruits et nectars ;
- les teneurs en AGS des matières grasses à tartiner ;
- les teneurs en sodium des produits de charcuterie et des produits traiteurs frais.

Ceci est généralement dû au fait que plusieurs signataires prennent les mêmes types d'engagements sur les mêmes types de produits.

Pour les 15 chartes étudiées, les engagements de reformulation des produits existants et les engagements impactant la structure du marché vont permettre à terme de diminuer :

- de 11 727 tonnes à 13 062 tonnes par an le volume de sucres mis sur le marché ;
- de 3 475 tonnes à 4 225 tonnes par an le volume de lipides mis sur le marché ;
- de 2 143 tonnes à 2 179 tonnes par an le volume d'AGS mis sur le marché ;
- de 223,4 tonnes à 239,5 tonnes par an le volume de sodium mis sur le marché.

Le volume de fibres mis sur le marché se verrait augmenter de 12 tonnes par an.

En particulier, les chartes signées par les distributeurs participent fortement aux progrès réalisés sur les volumes de lipides et sodium mis sur le marché (respectivement 75% et 49% de l'effort total). Deux raisons principales permettent d'expliquer ce constat :

- les produits à marque distributeur sont présents sur l'ensemble des secteurs (un distributeur peut alors s'engager de manière pertinente sur de nombreux secteurs, forts contributeurs des apports en nutriments d'intérêt) ;
- les volumes de vente des distributeurs tous secteurs confondus sont importants, impliquant potentiellement un fort impact.

Si on considère le périmètre des produits impactés par des engagements, les volumes de sucres, de lipides, d'AGS ou de sodium retirés du marché représentent jusqu'à 50% des volumes initialement mis sur le marché par ces produits. Ces impacts sont plus nets pour les produits et les nutriments suivants :

- l'ultra-frais laitier Taillefine (-20% de sucres mis sur le marché environ) ;
- les frites et garnitures surgelées Findus et Mc Cain (-50% d'AGS mis sur le marché environ) ;
- les fromages fondus P'tit Louis (-25% de lipides mis sur le marché environ et -33% de sodium mis sur le marché environ).

Ces résultats sont intéressants car l'impact évalué ici concerne uniquement les engagements de reformulation des produits existants et de modification de la structure du marché. De nombreux engagements portant sur les nouveaux produits ou sur la consommation (information du consommateur, taille des portions, éducation nutritionnelle...) n'ont pas été évalués dans cette étude et auront également *in fine* un impact sur les apports nutritionnels. De plus, le dispositif des chartes est en phase de démarrage, d'autres chartes individuelles et collectives devraient être signées à l'avenir et amplifier l'impact de ce dispositif.

1. INTRODUCTION

L'objectif du Programme National Nutrition Santé (PNNS) est d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs, la nutrition.

Lors du premier volet du PNNS (2001-2005), un socle de repères nutritionnels a été établi et promu par le biais de guides et de campagnes de communication de grande ampleur. Cependant, les stratégies fondées sur l'information, la communication et l'éducation ne peuvent à elles seules permettre d'atteindre les objectifs de santé fixés. C'est pourquoi, le deuxième volet du PNNS (2006-2010) prévoit, au sein de sa fiche « agir sur l'offre alimentaire », d'impliquer les acteurs économiques dans sa mise en œuvre. Ainsi, depuis 2007, des chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel peuvent être signées entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques du secteur de l'alimentation (production, transformation, distribution, restauration). Ces chartes sont établies sur la base d'un référentiel précis et acceptées après évaluation des dossiers par un comité d'experts compétent en nutrition, technologie alimentaire, marketing et économie des filières alimentaires.

L'objectif général de ces chartes est donc d'inciter les acteurs économiques à améliorer la qualité nutritionnelle de leur offre afin d'atteindre les objectifs du PNNS et de la loi de santé publique. En particulier, cette politique vise à réduire la consommation de certains nutriments (sel, sucres, lipides saturés) en agissant sur l'offre alimentaire.

Ce dispositif vise également à :

- faciliter la collaboration entre acteurs des secteurs public et privé du domaine de l'alimentation - nutrition, sur des bases claires, préalablement négociées et acceptées et reposant sur un principe d'amélioration de l'offre et de l'environnement alimentaires ou du service fourni par les opérateurs économiques ;
- fournir la possibilité pour les acteurs économiques de valoriser les efforts consentis au regard des objectifs du PNNS ;
- valoriser les industriels ou groupes d'entreprises prenant des initiatives en direction de leurs salariés dans le but d'améliorer la qualité de leur alimentation en cohérence avec le PNNS et/ou de rendre possible la pratique d'activités physiques sur le lieu de travail.

Il existe trois grands domaines d'intervention pour lesquels des engagements de progrès nutritionnel peuvent être souscrits :

1. **Intervention sur la composition nutritionnelle des produits existants**

En particulier, il s'agit de modifications de formulations visant à réduire dans les produits composés les teneurs en sel, sucres ajoutés, lipides totaux et acides gras saturés et à augmenter les teneurs en glucides complexes et en fibres. Entrent dans ce champ également des reformulations prenant appui sur des rapports ou avis d'autorités scientifiques repris dans des orientations données par les pouvoirs publics ou sur les objectifs nutritionnels annexés à la loi de santé publique (par exemple sur l'iode). Enfin, la confection de menus permettant le respect des repères de consommation du PNNS 2 dans la restauration à caractère social et commercial est également concernée par ce champ.

2. **Création de produits de substitution**

Il s'agit du développement de produits pouvant venir en substitution de produits alimentaires pour lesquels une consommation modérée est préconisée, en particulier

lorsqu'une intervention sur la composition nutritionnelle des produits existants semble trop difficile.

3. **Intervention sur la consommation des produits (fréquence, quantité, population cible)**

Il s'agit par exemple de la réduction de la taille des portions et/ou des unités de vente de produits contenant un ou des nutriments dont l'apport doit être limité, de l'augmentation de la consommation de fruits et légumes via l'amélioration de leur accessibilité et la diversification de leurs formes d'utilisation, de la baisse du nombre de produits sucrés présentés devant les caisses, de l'adaptation des mètres linéaires mis à disposition des catégories de produits en fonction de leur intérêt nutritionnel, de la réduction de la publicité et de la promotion pour les produits dont une consommation modérée est préconisée, de la suppression de la publicité dans les écrans destinés aux enfants, de la présence d'informations sur les conditions d'utilisation les plus adéquates des produits et sur des combinaisons pertinentes en fonction des repas (petit-déjeuner, goûter), etc.

D'autres domaines d'intervention dits complémentaires sont également considérés comme éligibles. Il s'agit :

- **des actions internes à l'entreprise** : mise en œuvre d'actions concrètes conformes au PNNS au sein de l'entreprise ;

- **des actions externes** : soutien technique ou financier d'actions bénéficiant du logo du PNNS menées pour l'éducation, la formation, la prévention par des comportements alimentaires appropriés, soutien de la recherche dans ces domaines, soutien d'initiatives ayant pour objet la promotion de l'activité physique de loisir ou sportive, etc.

Les chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnels peuvent être individuelles (signées par une entreprise individuelle) ou collectives (signées par une organisation professionnelle). Les signataires peuvent donc être des producteurs, des transformateurs, des distributeurs, des restaurateurs ou des organisations professionnelles ou inter professionnelles.

Entre janvier 2008 et juillet 2010, 19 chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel ont été signées. Parmi ces 19 signataires, 12 sont des entreprises industrielles individuelles, 2 sont des distributeurs, 2 sont des interprofessions et 2 sont des acteurs de la RHF (restaurateur ou fournisseur). Enfin, une charte engage une association chargée d'organiser et de promouvoir des filières de productions agricoles intégrant des préoccupations nutritionnelles pour le consommateur.

En tant qu'outil de suivi de la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire, l'Oqali cherche à estimer l'impact des engagements pris dans le cadre des chartes. Une première étude réalisée par l'Oqali a été publiée en mai 2010 : elle a permis de mesurer l'impact potentiel des chartes d'engagements sur les apports nutritionnels. De façon complémentaire, dans ce rapport, on cherche à quantifier d'une part, la proportion de produits destinés à être reformulés via les engagements des chartes et d'autre part, l'impact des chartes sur les volumes de nutriments mis sur le marché.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 Données mobilisées

Pour mener à bien cette étude, plusieurs types de données ont été nécessaires :

- **des données de composition nutritionnelle** : les valeurs nutritionnelles initiales (avant engagement) et finales (après engagement) des produits impactés ou, à défaut des valeurs nutritionnelles finales, un engagement chiffré et précis. La composition nutritionnelle des « aliments moyens » des secteurs impactés par les chartes est également requise ;
- **des données de marché** : les volumes de ventes des produits améliorés ainsi que le volume de consommation de l'ensemble des produits des secteurs impactés par les chartes. Concernant ce dernier paramètre, il s'agit idéalement du volume de vente des secteurs en GMS et RHF. Lorsque cette information n'était pas disponible, ce chiffre a été approché à partir des volumes de production, d'importation et d'exportation des produits.

Les sources de données utilisées sont présentées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Sources des données mobilisées

Données	Sources des données
Valeurs nutritionnelles initiales des produits impactés	Chartes publiques Base de données Oqali Guides des valeurs nutritionnelles édités par les entreprises
Valeurs nutritionnelles finales des produits impactés ou engagement chiffré	Chartes publiques
Composition nutritionnelle des « aliments moyens » des secteurs impactés	Base de données Oqali Base de données Ciqual pour les secteurs non suivis par l'Oqali
Volumes de ventes des produits améliorés	Chartes publiques Estimations à partir de la base de données TNS/Kantar WorldPanel
Volume de vente des secteurs impactés	Interprofessions Chartes publiques Panorama IAA Presse spécialisée

L'estimation des volumes de vente des produits impactés par les chartes à partir de la base de données TNS/Kantar WorldPanel peut constituer un biais dans la mesure où les données TNS sont issues des achats en GMS. Les volumes de vente en RHF ne peuvent donc pas être approchés par cette méthode ou seulement sous l'hypothèse que les parts de marché réalisées en GMS et en RHF sont proches.

2.2 Chartes et engagements suivis

2.2.1 Chartes suivies

Les chartes suivies dans cette étude sont les chartes individuelles des transformateurs et distributeurs ainsi que les chartes collectives signées par les interprofessions (tableau 2).

Les données de marché disponibles pour le secteur de la restauration hors foyer n'étant pas aussi précises que les données de marché de la grande distribution, les chartes signées par des acteurs de la RHF (restaurateur et transformateur) n'ont pas été prises en compte. Pour cette même raison, la charte Bleu Blanc Cœur n'a pas été retenue pour l'étude.

Enfin, les données à disposition de l'Oqali n'ont pas permis d'étudier l'impact de la charte Maggi et l'engagement n°2 de la charte Unijus.

Tableau 2 : Chartes prises en compte dans l'étude

Findus
Fleury Michon
Herta
Lesieur
Marie
Mc Cain
Orangina-Schweppes
P'tit Louis
Saint-Hubert
Taillefine
Unilever France
Casino
Scamark
Section fruits de la Fédération française des aliments conservés (FIAC) - Adepale
Unijus

2.2.2 Engagements suivis

Les engagements suivis dans cette étude sont ceux pour lesquels la réalisation a eu lieu après 2005. Les efforts antérieurs n'ont pas été comptabilisés, les valeurs nutritionnelles des produits avant cette date étant généralement indisponibles.

Les engagements pour lesquels l'impact a été estimé sont de deux types :

- **engagements de reformulation des produits existants** : on cherche à estimer l'impact d'un changement de recette ou de composition nutritionnelle sur les volumes de nutriments mis sur le marché, à consommation inchangée ;
- **engagements portant sur la structure du marché** : cela consiste à augmenter la part de marché de produits de meilleure qualité nutritionnelle, en substitution de produits pour lesquels une consommation modérée est préconisée.

Les engagements portant sur l'adéquation des nouveaux produits à un cahier des charges intégrant des contraintes nutritionnelles n'ont pas été pris en compte car de tels engagements

nécessiteraient de réaliser des hypothèses importantes sur la composition nutritionnelle des nouveaux produits, sur leur part de marché et sur les produits qu'ils pourraient substituer. Les engagements de maintien des caractéristiques nutritionnelles des produits existants (éventuellement améliorés antérieurement) n'ont pas été retenus car ils n'ont pas d'impact direct sur les quantités de nutriments mis sur le marché. Enfin, les engagements ayant pour objet l'intervention sur la consommation (fréquence, quantité, population cible) et les domaines connexes (actions internes à l'entreprise, soutien de la recherche...) n'ont pas été considérés pour la même raison.

La base de données Oqali étant renseignée principalement pour les nutriments du groupe 2, seuls les engagements portant sur ces nutriments ont été considérés. Ainsi, les engagements impactant par exemple les teneurs en vitamines, minéraux ou acides gras trans des produits n'ont pas été pris en compte.

Enfin, faute de données suffisantes sur le marché des ateliers de boulangerie en grandes surfaces, les engagements pris par les distributeurs concernant ce type de produits n'ont pas été inclus dans l'étude.

2.3 Calcul de la part de marché des produits impactés

Le périmètre considéré pour le calcul des parts de marché est celui du secteur, tel que défini par l'Oqali. Par exemple, si un engagement impacte des saucisses de Strasbourg, la part de marché associée sera calculée sur le secteur de la charcuterie.

Dans ce calcul, seuls les produits reformulés (dont la composition nutritionnelle a évolué) sont pris en compte. Les volumes de ventes des produits concernés par un engagement impactant la structure du marché ne sont pas intégrés dans le calcul. Par exemple, les volumes de compotes impactés par l'engagement de la FIAC visant à développer le marché des compotes allégées et des purées en substitution des compotes « standard » ne sont pas comptabilisés dans le calcul de la part de marché des produits impactés par cette charte au sein du secteur des fruits transformés.

La part de marché des produits impactés est calculée par rapport aux volumes de ventes réalisés en France. Les volumes de fabrication ne rentrent pas dans ce calcul. Ainsi, cet indicateur nous donne un bon aperçu de la proportion de produits reformulés réellement consommés. Cependant, pour un marché où l'importation est élevée, cet indicateur sera de fait « plafonné » et ne pourra atteindre 100% même si tous les produits fabriqués en France sont reformulés.

2.4 Estimation des volumes de nutriments mis sur le marché

Pour estimer l'impact des chartes sur les volumes de nutriments mis sur le marché, les données de composition nutritionnelle sont croisées avec les volumes de ventes des produits à T_0 (valeurs nutritionnelles et données de ventes initiales) et T_f (valeurs nutritionnelles et données de ventes finales, les données de ventes étant supposées inchangées en cas de reformulation des recettes sans engagement impactant la structure du marché). Les volumes de nutriments retirés ou apportés sur le marché peuvent alors être estimés.

Par ailleurs, certaines chartes comportent une estimation de leur impact potentiel. Dans ce cas, le chiffre indiqué est retenu après vérification de son ordre de grandeur. D'autres signataires ont rendu publique le suivi intermédiaire de leur charte. Il s'agit notamment de Casino, pour lequel l'impact de la charte a été estimé à partir des chiffres de ce suivi intermédiaire.

Pour évaluer l'effort réalisé sur l'offre alimentaire par les signataires des chartes, l'impact des chartes sur les volumes de nutriments mis sur le marché est mis en regard avec les volumes de nutriments mis sur le marché par l'ensemble des secteurs et familles impactés. Pour cela, les données de ventes de l'ensemble du secteur ou des familles sont croisées avec les compositions nutritionnelles des « aliments moyens » du secteur ou des familles.

Cas particulier des engagements concernant un changement de composition nutritionnelle via la substitution d'un ingrédient

Il s'agit par exemple de l'augmentation de la teneur en fibres d'un produit grâce à l'utilisation d'une farine plus complète ou de la substitution d'une huile de palme par une huile moins riche en AGS. Pour estimer l'impact d'une substitution d'ingrédients, les recettes disponibles dans la table de composition des aliments SU-VI-MAX ont été utilisées afin d'estimer les valeurs nutritionnelles des produits impactés après changement de recette.

Pour les engagements concernant la diminution des quantités de sucres ajoutés, l'estimation des valeurs nutritionnelles finales du produit (notamment la teneur en sucres) a été réalisée en considérant plusieurs scénarios de substitution du sucre. Par exemple, le sucre ajouté dans un nectar peut être substitué par :

- de l'eau et des édulcorants non glucidiques, n'apportant pas de sucres à la recette ;
- du jus de fruits, contenant naturellement des sucres.

Selon l'ingrédient de substitution choisi, l'impact sur les valeurs nutritionnelles du produit fini n'est pas le même. Certaines chartes indiquent les ingrédients substitutifs potentiels du sucre, ceux-ci ont alors été considérés dans les calculs.

Enfin, il est important de préciser que, lorsque les données ne sont pas disponibles ou adéquates, des hypothèses raisonnables ont été formulées, notamment pour les valeurs nutritionnelles initiales de certains produits impactés. Par exemple, concernant la charte Orangina-Schweppes, les engagements sur la diminution des sucres ajoutés dans les boissons du groupe doivent être réalisés entre 2007 et 2012. Or, les valeurs nutritionnelles disponibles pour cette étude datent de 2008. Les teneurs en sucres des produits 2008 ont donc vraisemblablement baissé entre 2007 et 2008. Pour en tenir compte, les objectifs de l'engagement ont été légèrement diminués pour l'estimation de l'impact de la charte.

La figure 1 synthétise la méthode mise en place pour évaluer l'impact des chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel.

15 chartes suivies

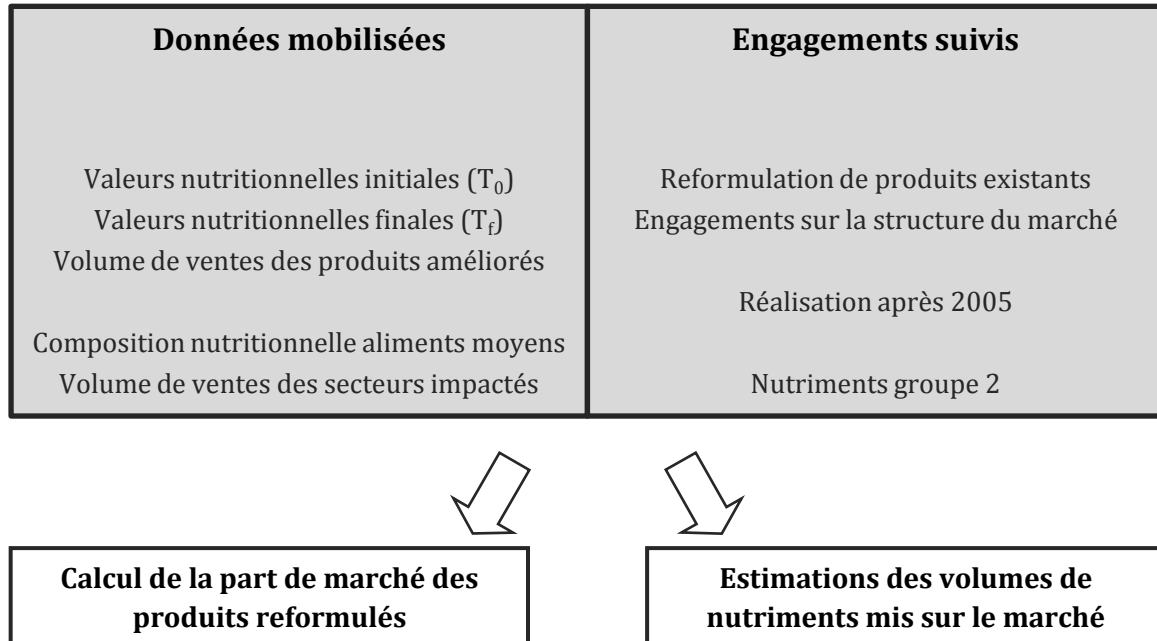


Figure 1 : Schéma de synthèse de la méthode appliquée

3. RÉSULTATS ET DISCUSSION

3.1 Part de marché des produits impactés

3.1.1 Résultats

Les tableaux 3 à 6 présentent les parts de marché, par secteur, des produits impactés par les chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel (références dont la recette a été optimisée) pour les nutriments suivants : sucres, lipides, AGS et sodium.

Tableau 3 : Parts de marché par secteur des produits impactés par des engagements sur les teneurs en sucres

Secteur	Part de marché des produits impactés
Panification industrielle	2,5% - 8,2%
Céréales pour le petit-déjeuner	2,9% - 6,5%
Biscuits et gâteaux industriels	3,1% - 7,3%
Barres céréalières	4,5% - 8,7%
Produits laitiers ultra-frais	5,0% - 8,7%
Sirops	7,2% - 15,0%
Fruits transformés	8,0% - 11,3%
Boissons rafraîchissantes sans alcool	13,4% - 14,9%
Jus de fruits et nectars	14,7% - 16,1%

Tableau 4 : Parts de marché par secteur des produits impactés par des engagements sur les teneurs en lipides

Secteur	Part de marché des produits impactés
Fromages	0,1% - 1,5%
Produits surgelés	0,6% - 1,9%
Plats cuisinés appertisés	1,8% - 5,6%
Charcuterie	2,3% - 5,6%
Panification industrielle	2,5% - 8,2%
Biscuits et gâteaux industriels	3,1% - 7,3%
Barres céréalières	4,5% - 8,7%
Apéritifs à croquer	4,9% - 9,9%
Matières grasses à tartiner	5,6% - 5,9%
Produits traiteurs frais	6,6% - 11,4%

Tableau 5 : Parts de marché par secteur des produits impactés par des engagements sur les teneurs en AGS

Secteur	Part de marché des produits impactés
Produits traiteurs frais	1,3%
Huiles alimentaires	2,8%
Produits surgelés	6,5%
Matières grasses à tartiner	17,1%

Tableau 6 : Parts de marché par secteur des produits impactés par des engagements sur les teneurs en sodium

Secteur	Part de marché des produits impactés
Fromages	0,1% - 1,5%
Soupes	1,5% - 3,1%
Plats cuisinés appertisés	1,8% - 5,6%
Condiments	2,1%
Produits surgelés	2,5% - 3,7%
Panification industrielle	3,2% - 9,2%
Apéritifs à croquer	8,1% - 14,6%
Charcuterie	9,3% - 12,6%
Produits traiteurs frais	10,0% - 14,8%

Enfin, concernant les fibres, seul un signataire a pris des engagements. Sa charte impacte les secteurs des produits traiteurs frais et des produits surgelés et la part de marché des produits impactés est faible (inférieure à 1%).

3.1.2 Discussion

On note tout d'abord qu'il existe une cohérence entre les secteurs impactés et le nutriment ciblé. En effet, les secteurs sur lesquels sont portés les efforts sont généralement des contributeurs importants des apports en nutriments visés. Par exemple, les jus de fruits/nectars et les boissons rafraichissantes sans alcool font partie des secteurs les plus contributeurs en sucres, chez les adultes et les enfants et sont concernés par des engagements impactant les teneurs en sucres des produits. De la même manière, les huiles, fromages, pâtisseries/gâteaux et produits de charcuterie font partie des plus forts contributeurs en lipides et AGS et sont impactés par des chartes pour ces nutriments. Enfin, les secteurs de la panification, de la charcuterie, des soupes, des fromages, des plats composés et des condiments, forts contributeurs des apports en sel et sodium, sont ceux pour lesquels des engagements ont été pris.

Pour la plupart des secteurs, les produits impactés par un engagement de reformulation représentent entre 1% et 15% des parts de marché. La part de marché des produits impactés par une charte collective n'est pas notablement plus élevée que celle des secteurs concernés par une ou plusieurs chartes individuelles. Concernant les engagements d'Unijus (secteur des jus de fruits et nectars) sur les sucres ajoutés, cela s'explique par le fait que seuls les nectars sont reformulés. Ainsi, si on restreint le périmètre de cette charte aux seuls nectars produits en France, la part de marché des produits reformulés atteint 80% environ. Concernant les engagements de la section fruits de la FIAC (secteur des fruits transformés) sur les teneurs en sucres des produits, la part de marché des produits impactés est faible pour deux raisons :

- seuls les confitures et fruits au sirop à marques nationales sont reformulés ; par ailleurs, le marché des conserves de fruits étant largement approvisionné par les importations, les efforts réalisés par les producteurs français ne pourront pas impacter une proportion importante de produits consommés en France ;
- l'engagement concernant les compotes est un engagement de structure du marché : il s'agit de développer les compotes allégées et purées, en les substituant aux compotes

classiques. Les compotes ne sont donc pas reformulées et n'entrent pas dans l'indicateur de la part de marché des produits impactés.

On note une part de marché plus élevée (>10%) de produits impactés par les chartes pour les engagements concernant :

- les teneurs en sucres des boissons rafraîchissantes sans alcool et des jus de fruits et nectars ;
- les teneurs en AGS des matières grasses à tartiner ;
- les teneurs en sodium des produits de charcuterie et des produits traiteurs frais.

Ceci est généralement dû au fait que plusieurs signataires prennent les mêmes types d'engagement sur les mêmes types de produits. Par exemple, Unilever et Saint Hubert, deux acteurs majeurs des matières grasses à tartiner se sont tous deux engagés à réduire les teneurs en AGS de leurs produits.

Enfin, il est important de souligner qu'une faible part de marché de produits améliorés au sein d'un secteur peut masquer une amélioration très nette de la composition nutritionnelle d'un produit particulier de ce secteur. Par exemple, si on réduit le périmètre des fruits transformés aux confitures classiques (non allégées), les engagements de la charte signée par la FIAC impacte 37% des produits environ. De la même manière, si on ramène le secteur des produits surgelés au marché des pommes de terre surgelées, alors les produits impactés par la charte signée par Mc Cain représentent 33% du marché.

3.2 Impact sur les volumes de nutriments mis sur le marché

3.2.1 Résultats

Le tableau 7 présente l'impact des chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel sur les volumes de sucres, lipides, AGS, fibres et sodium mis sur le marché.

Tableau 7 : Impacts des chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel sur les volumes de nutriments mis sur le marché

Nutriment		Impact des chartes sur les volumes de nutriments mis sur le marché (t/an)		Secteurs impactés
		Fourchette basse	Fourchette haute	
Sucres	Impact total	- 11 727	- 13 062	Boissons rafraîchissantes sans alcool Jus de fruits et nectars Sirops Céréales pour le petit-déjeuner Biscuits et gâteaux industriels Barres céréalières Panification industrielle Produits laitiers ultra-frais Fruits transformés
	<i>dont engagements « reformulation »</i>	<i>- 10 435</i>	<i>- 11 770</i>	
	<i>dont engagements « structure du marché »</i>	<i>- 1 292</i>	<i>- 1 292</i>	
Lipides	Impact total	- 3 475	- 4 225	Charcuterie Biscuits et gâteaux industriels Barres céréalières Panification industrielle Plats cuisinés appertisés Produits traiteurs frais Produits surgelés Apéritifs à croquer Matières grasses à tartiner Fromages
	<i>dont engagements « reformulation »</i>	<i>- 3 464</i>	<i>- 4 204</i>	
	<i>dont engagements « structure du marché »</i>	<i>- 11</i>	<i>- 21</i>	
AGS	Impact total	- 2 143	- 2 179	Matières grasses à tartiner Produits traiteurs frais Produits surgelés Huiles alimentaires
Fibres	Impact total	+ 12	+12	Produits traiteurs frais Produits surgelés
Sodium	Impact total	- 223,4	- 239,5	Charcuterie Produits traiteurs frais Plats cuisinés appertisés Produits surgelés Apéritifs à croquer Panification industrielle Soupes Fromages Condiments

Pour les 15 chartes étudiées, les engagements de reformulation des produits existants et les engagements impactant la structure du marché vont permettre, à terme, de diminuer :

- de 11 727 tonnes à 13 062 tonnes par an le volume de sucres mis sur le marché ;
- de 3 475 tonnes à 4 225 tonnes par an le volume de lipides mis sur le marché ;
- de 2 143 tonnes à 2 179 tonnes par an le volume d'AGS mis sur le marché ;
- de 223,4 tonnes à 239,5 tonnes par an le volume de sodium mis sur le marché.

Le volume de fibres mis sur le marché se verrait augmenter de 12 tonnes par an.

Contribution aux efforts des différents types de chartes

6 chartes impactent les volumes de sucres mis sur le marché, parmi lesquelles 2 sont individuelles, 2 sont collectives et 2 sont issues des distributeurs. La contribution de chaque type de signataire à l'effort global est équivalente (figure 2) : les chartes individuelles représentent 37% de l'effort total, les chartes signées par les distributeurs comptent pour 35% et les chartes collectives 27%.

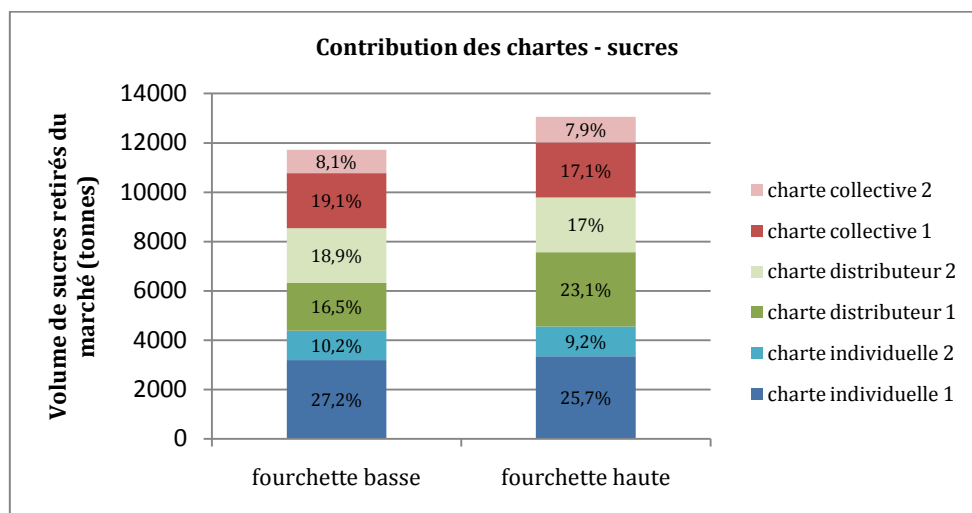


Figure 2 : Contribution des différents types de chartes à la réduction des volumes de sucres mis sur le marché

7 chartes impactent les volumes de lipides mis sur le marché, parmi lesquelles 5 sont individuelles et 2 sont issues des distributeurs. Les engagements pris par les distributeurs représentent 75% de l'effort global, ceux issus des chartes individuelles comptent pour 25% (figure 3).

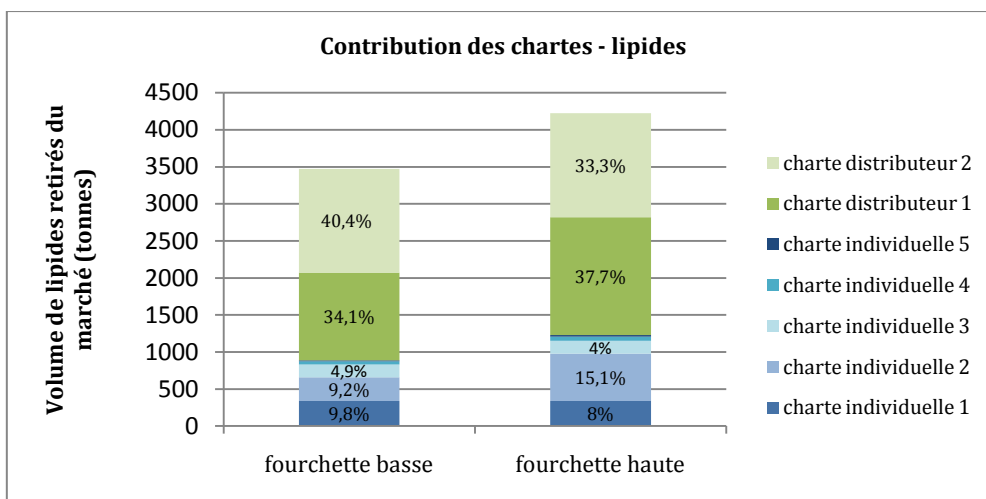


Figure 3 : Contribution des différents types de chartes à la réduction des volumes de lipides mis sur le marché

9 chartes impactent les volumes de sodium mis sur le marché, parmi lesquelles 7 sont individuelles et 2 sont issues des distributeurs. La réduction du volume de sodium mis sur le marché est due pour moitié aux chartes des distributeurs (49%) et pour moitié aux chartes individuelles (51%) (figure 4).

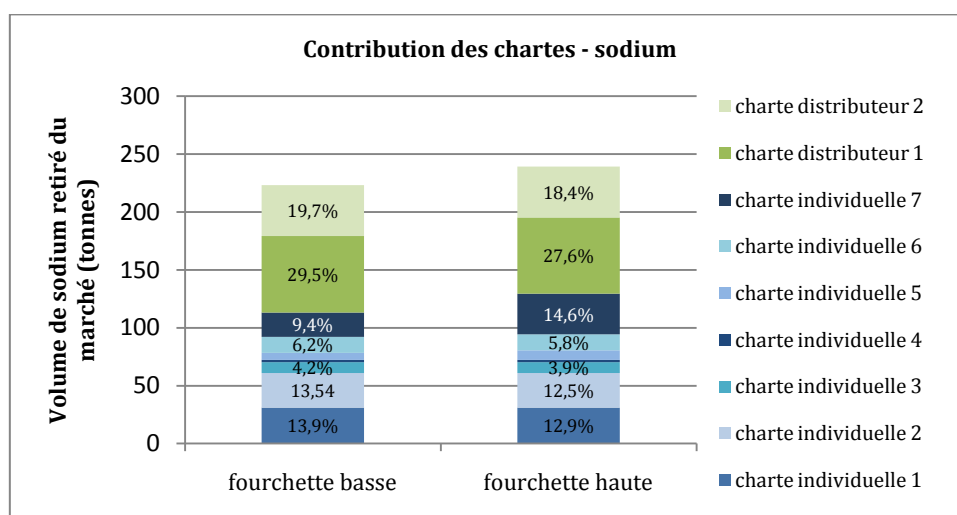


Figure 4 : Contribution des différents types de chartes à la réduction des volumes de sodium mis sur le marché

Les chartes impactant les volumes d'AGS et de fibres concernent uniquement des entreprises individuelles.

On note que les chartes signées par les distributeurs participent fortement aux progrès réalisés sur les volumes de lipides et sodium mis sur le marché (respectivement 75% et 49% de l'effort total). Deux raisons principales permettent d'expliquer ce constat :

- les produits à marque distributeur sont présents sur l'ensemble des secteurs. Un distributeur peut alors s'engager sur de nombreux secteurs, forts contributeurs des apports en nutriments d'intérêt ;
- les volumes de vente des distributeurs tous secteurs confondus sont importants, impliquant potentiellement un fort impact.

Estimations sur le périmètre des produits chartés

Si on analyse les variations de volumes de nutriments au sein du périmètre des produits améliorés, on obtient les valeurs rassemblées dans le tableau 8. Cette évaluation a été faite pour l'ensemble des chartes excepté celles des distributeurs et en excluant également l'engagement sur les teneurs en sel des produits à marque Marie, pour lequel l'impact pris en compte est un impact global (tous produits confondus) estimé par Marie dans sa charte publique.

Sur le périmètre des références impactées, les volumes de sucres mis sur le marché peuvent diminuer de 2% à 8% selon les chartes, avec un engagement à -20% (sucres retirés du marché par les produits Taillefine).

Si on s'intéresse aux engagements impactant les volumes de lipides, ceux-ci diminuent de 0,3% à 25% selon les chartes. On note une diminution de 25% des lipides mis sur le marché par les produits P'tit Louis reformulés et une diminution de 15% pour les poissons panés surgelés mis sur le marché par Findus.

Les chartes permettent de réduire les volumes d'AGS mis sur le marché de 0,2% à 50%. Les impacts les plus forts concernent des engagements de changement d'huile de friture en privilégiant des huiles végétales plus pauvres en AGS (-50% d'AGS mis sur le marché par les poissons panés surgelés Findus et -47,3% pour les frites et garnitures surgelées Findus et Mc Cain).

Enfin, si on s'intéresse aux engagements impactant les volumes de sodium, ceux-ci diminuent de 3% à 32,7% selon les chartes. En particulier, de forts impacts sont observés pour les fromages fondus P'tit Louis (32,7% en moins de sodium mis sur le marché par ces produits), les frites et garnitures surgelées Mc Cain et Findus (-22,6%) et les poissons assaisonnés surgelés Findus (-22,9%).

Estimations sur le périmètre des familles impactées

Sur le périmètre d'étude des familles impactées, comprenant des produits chartés ou non, l'impact des chartes dépend à la fois du niveau d'effort mis en œuvre mais aussi de la part de marché des produits chartés. Ainsi, pour les lipides, les impacts les plus forts sur le périmètre des familles sont observés pour les poissons panés surgelés (-2,2% et jusqu'à -5% si on considère uniquement les produits vendus en GMS) et les saucisses à pâte fine (-1,9%). Dans les deux cas, les engagements sont pris par une entreprise leader sur ces marchés. Des impacts importants sont également notés lorsque plusieurs entreprises s'engagent sur les mêmes produits (-10,1% d'AGS mis sur le marché par les frites et garnitures surgelées, suite aux engagements des entreprises Findus et Mc Cain) (tableau 8).

Tableau 8 : Impact des chartes selon le périmètre d'étude (estimations à titre indicatif)

Secteur	Charte	Familles	Nutriment impacté	Impact sur les volumes de nutriments (tonnes)	Impact sur le périmètre des produits améliorés	Impact sur le périmètre des familles (produits chartés ou non)
Charcuterie	Herta & Fleury Michon	jambons, épaule porc, viande de volaille cuite	sodium	-29,3	-8,3%	-1,6%
	Herta	bacon	sodium	-0,8	-8,0%	-0,6%
	Herta	lardons	sodium	-8,1	-8,0%	-0,7%
	Herta	saucisses à pâte fine	sodium	-12,6	-9,0%	-2,5%
	Fleury Michon	viande porc et de volaille cuites	sodium	-1,3	-10,0%	-0,3%
	Herta	saucisses à pâte fine	lipides	-340,2	-8,0%	-1,9%
Produits traiteurs frais	Herta	charcuteries pâtisseries	sodium	-1,2	-3,0%	-0,4%
	Herta	pâtes à tartes	sodium	-2,7	-3,0%	-0,8%
	Fleury Michon	plats cuisinés frais	sodium	-9,9	-10,0%	-0,6%
	Marie	tartes fraîches	AGS	-0,5	-0,2%	-0,0%
	Marie & Fleury Michon	plats cuisinés frais	AGS	-101,6	-10,0%	-2,5%
	Marie	tartes fraîches	fibres	+2,4	+8,2%	+0,5%
Matière grasse à tartiner et à cuire	Unilever et Saint Hubert	margarines	AGS	-759,2	-12,6%	-2,0%
	Saint Hubert	margarines	lipides	-640,2	-10,0%	-0,4%
Surgelés	Findus	poissons panés surgelés	lipides	-148,5	-15,0%	-2,2%
	Mc Cain	frites et garnitures surgelées	lipides	-21,1	-0,3%	-0,1%
	Findus	poissons panés surgelés	AGS	-145,0	-50,0%	-10,4%
	Findus & Mc Cain	frites et garnitures surgelées	AGS	-1112,6	-47,3%	-10,1%
	Marie	pizzas surgelées	AGS	-10,9	-6,5%	-0,3%
	Marie	autres produits surgelés	AGS	-1,0	-0,2%	-0,0%
	Marie	plats cuisinés surgelés	AGS	-3,1	-3,4%	-0,0%
	Marie	pizzas surgelées	fibres	+7,0	+8,5%	+0,2%
	Marie	autres produits surgelés	fibres	+2,2	+8,2%	+0,1%
	Findus	poissons panés surgelés	sodium	-2,1	-5,9%	-0,7%
	Findus & Mc Cain	frites et garnitures surgelées	sodium	-17,2	-22,6%	-1,3%
	Findus	poissons assaisonnés surgelés	sodium	-1,5	-22,9%	-2,8%
	Findus	plats cuisinés surgelés	sodium	-2,3	-17,6%	-0,3%

Secteur	Charte	Familles	Nutriment impacté	Impact sur les volumes de nutriments (tonnes)	Impact sur le périmètre des produits améliorés	Impact sur le périmètre des familles (produits chartés ou non)
Ultra-frais laitier	Taillefine	ultra-frais laitier	sucres	-1200,0	-19,8%	-0,5%
BRSA	Orangina Schweppes	BRSA	sucres	-3308,5	-8,2%	-1,0%
Jus de fruits et nectars	Orangina Schweppes & Unijus	nectars	sucres	-1083,3	-3,3%	-2,1%
Fruits transformés	FIAC	compotes	sucres	-1000,0	-2,1%	-2,0%
	FIAC	confitures	sucres	-1140,2	-6,7%	-1,7%
	FIAC	fruits au sirop	sucres	-95,3	-3,2%	-0,2%
Fromages	P'tit Louis	fromages fondus	lipides	-56,7	-25,0%	-0,3%
	P'tit Louis	fromages fondus	sodium	-1,9	-32,7%	-0,4%
Huiles alimentaires	Lesieur	huile de friture	AGS	-25,3	-2,8%	-0,2%
Condiments	Lesieur	saucés froides	sodium	-8,3	-20,0%	-1,3%

3.2.2 Discussion

Ces résultats montrent que l'action des acteurs économiques sur l'offre alimentaire est un levier d'action intéressant. Il est important de rappeler que l'impact évalué ici concerne uniquement les engagements de reformulation des produits existants et de modification de la structure du marché. De nombreux engagements portant sur les nouveaux produits ou sur la consommation (information du consommateur, taille des portions, éducation nutritionnelle...) n'ont pas été évalués dans cette étude et auront également *in fine* un impact sur les apports nutritionnels.

Par ailleurs, le système des chartes est toujours en phase de démarrage, d'autres chartes individuelles et collectives devraient être signées à l'avenir et amplifier l'impact de ce dispositif.

4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Entre janvier 2008 et juillet 2010, 19 chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel ont été signées. L'objectif de cette étude est de quantifier la part de marché des produits reformulés via les engagements des chartes ainsi que l'impact des chartes sur les volumes de nutriments mis sur le marché.

Les 15 chartes suivies dans cette étude sont les chartes individuelles des industriels et distributeurs (hors acteurs de la RHF) et les chartes collectives signées par les interprofessions. Les engagements pour lesquels l'impact a été estimé sont ceux dont la réalisation est postérieure à 2005 (les efforts antérieurs n'ont pas été comptabilisés) et sont de deux types :

- les engagements de reformulation des produits existants ;
- les engagements portant sur la structure du marché, c'est-à-dire l'augmentation de la part de marché de produits de meilleure qualité nutritionnelle, en substitution de produits pour lesquels une modération de la consommation est préconisée.

La base de données Oqali étant renseignée principalement pour les nutriments du groupe 2, seuls les engagements portant sur ces nutriments ont été considérés.

Pour la plupart des secteurs, les produits impactés par un engagement de reformulation représentent entre 1% et 15% des parts de marché. La part de marché des produits impactés par une charte collective n'est pas notablement plus élevée que celle des secteurs concernés par une ou plusieurs chartes individuelles. Ceci s'explique par le fait que pour les 2 chartes collectives prises en compte, seule une partie des produits du secteur est reformulée.

Il est important de souligner qu'une faible part de marché de produits améliorés au sein d'un secteur peut masquer en fait une amélioration très nette de la composition nutritionnelle d'une famille particulière de ce secteur.

On note une part de marché plus élevée (>10%) de produits impactés par les chartes pour les engagements concernant :

- les teneurs en sucres des boissons rafraîchissantes sans alcool et des jus de fruits et nectars ;
- les teneurs en AGS des matières grasses à tartiner ;
- les teneurs en sodium des produits de charcuterie et des produits traiteurs frais.

Ceci est généralement dû au fait que plusieurs signataires prennent les mêmes types d'engagement sur les mêmes types de produits.

Pour les 15 chartes étudiées, les engagements de reformulation des produits existants et les engagements impactant la structure du marché vont permettre à terme de diminuer :

- de 11 727 tonnes à 13 062 tonnes par an le volume de sucres mis sur le marché ;
- de 3 475 tonnes à 4 225 tonnes par an le volume de lipides mis sur le marché ;
- de 2 143 tonnes à 2 179 tonnes par an le volume d'AGS mis sur le marché ;
- de 223,4 tonnes à 239,5 tonnes par an le volume de sodium mis sur le marché.

Le volume de fibres mis sur le marché se verrait augmenter de 12 tonnes par an.

En particulier, les chartes signées par les distributeurs participent fortement aux progrès réalisés sur les volumes de lipides et sodium mis sur le marché (respectivement 75% et 49% de l'effort total). Deux raisons principales permettent d'expliquer ce constat :

- les produits à marque distributeur sont présents sur l'ensemble des secteurs. Un distributeur peut alors s'engager de manière pertinente sur de nombreux secteurs, forts contributeurs des apports en nutriments d'intérêt ;
- les volumes de vente des distributeurs tous secteurs confondus sont importants, impliquant potentiellement un fort impact.

Si on considère le périmètre des produits impactés par des engagements, les volumes de sucres, de lipides, d'AGS ou de sodium retirés du marché représentent jusqu'à 50% des volumes initialement mis sur le marché par ces produits. Ces impacts sont plus nets pour les produits et les nutriments suivants :

- l'ultra-frais laitier Taillefine (-20% de sucres mis sur le marché environ) ;
- les frites et garnitures surgelées Findus et Mc Cain (-50% d'AGS mis sur le marché environ) ;
- les fromages fondus P'tit Louis (-25% de lipides mis sur le marché environ et -33% de sodium mis sur le marché environ).

Ces résultats sont intéressants car l'impact évalué ici concerne uniquement les engagements de reformulation des produits existants et de modification de la structure du marché. De nombreux engagements portant sur les nouveaux produits ou sur la consommation (information du consommateur, taille des portions, éducation nutritionnelle...) n'ont pas été évalués dans cette étude et auront également *in fine* un impact sur les apports nutritionnels. De plus, le dispositif des chartes est en phase de démarrage, d'autres chartes individuelles et collectives devraient être signées à l'avenir et amplifier l'impact de ce dispositif.